

Faut-il exempter de nutri-score les produits AOP et IGP ?

Le 16 décembre 2021, l'assemblée plénière de la région Occitanie a adopté une nouvelle délibération afin d'exempter certains produits du nutri-score, notamment pour ceux AOP et IGP, tels que le roquefort. Explications.

Le motif ? La création d'une concurrence déloyale entre les produits régionaux et le reste des produits transformés. Pour le conseil régional, le classement de A à E, basé sur une consommation de 100 grammes de produit, ne tient compte que partiellement de la composition des aliments consommés (matières grasses, sucres, sel, protéines) sans se soucier de la présence d'additifs, et des procédés de fabrication et de transformation.

Cette décision s'inscrit dans une volonté plus grande pour la région, l'emploi, les paysages et l'agriculture. Si le Nutri-Score s'impose comme la norme du bon et du mauvais, le consommateur risque de détourner les yeux des produits du terroir, en pensant qu'ils peuvent être nocifs ...

- *Qu'est-ce que le nutri-score ? Son objectif ?*
- *Sur quoi se base cet indice pour donner des notes ?*
- *Quel droit comparé dans cette matière ?*
- *Qu'est-ce que cette délibération changera concrètement ? Est-il possible de l'étendre dans le reste des territoires français ?*
- *Etc*